

AVIS PUBLIC

Règlement 1145-20 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (activité minière)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 6 et le 21 octobre 2020;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 octobre 2020;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 2 novembre 2020;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 1^{er} décembre 2020;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 7^e jour de décembre 2020

Céline LeBlanc
Greffière